

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT-SULPICE (Oise)

SÉANCE du 06 octobre 2020

L'an deux mil vingt le six octobre à 20h30, les membres du Conseil Municipal élus, se sont réunis dans la salle des fêtes Maurice Breton sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, Philippe VAN DER HAEGEN.

PRÉSENTS : Messieurs, Philippe VAN DER HAEGEN, Olivier DOUCHET, Francis FLEUR, Jean-Marc PHILIPPE, Romain POESSEL, Jean-Luc BONNEL.

Mesdames : Noëlle MODIQUET, Karine SOETAERT, Delphine FLECHY, Aurélie LEOURIER, Célena GAVOIS, Martine THORY, Cécile FAVINO.

ABSENT EXCUSE : Stéphane MOREAU procuration à Philippe VAN DER HAEGEN, ABSENTE : Maryse BOURDON.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de modifier l'ordre du jour de la présente réunion en y ajoutant le point suivant – Autorisation donnée au Maire pour défendre les intérêts de la commune.

Adoptée à l'unanimité.

- | |
|---|
| <p>1° Désignation du secrétaire de séance.</p> <p>2° Approbation du compte-rendu de réunion du 8 septembre 2020.</p> <p>3° Annexe à la délibération n°2020-05-05 et la délibération n°2020-05-06.</p> <p>4° Approbation du rapport d'activité 2019 du SE60.</p> <p>5° Adhésion de trois communautés de communes au SE60.</p> <p>6° Actualisation des représentants des commissions suivantes : SIVOSAS et Infrastructures, Urbanisme, Voirie et Bâtiments.</p> <p>7° Demande de subvention de l'Association Sportive de Saint-Sulpice (ASSS).</p> <p>8° Informations et questions diverses.</p> |
|---|

1° Désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Madame Noëlle MODIQUET.

2° Approbation du compte-rendu de réunion du 8 septembre 2020.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 septembre 2020, distribué lors de la convocation, est approuvé à l'unanimité.

3° Annexe à la délibération n°2020-05-05 et la délibération n°2020-05-06.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'un courrier reçu le 16 septembre 2020 de la préfecture dans le cadre du contrôle de légalité concernant les délibérations n°2020-05-05 et la délibération n°2020-05-06 décidant le montant des indemnités attribuées au maire et aux adjoints.

L'article L2123-20-1 III du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *toute délibération concernant les indemnités de fonction d'un ou plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités alloués.* »

Afin de respecter ce texte, une nouvelle délibération, abrogeant la précédente, doit être prise.

A compter du 26 mai 2020, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant des indemnités comme suit :

Maire : 51.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adjoints : 19.8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Le tableau récapitulatif des indemnités de fonction est joint en annexe

4° Rapport d'Activités 2019 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2019.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2019 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

5° Adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la communauté de Communes de la Picardie Verte au Syndicat d'Energie de l'Oise.

Monsieur le Maire expose que les Communautés de Communes des Lisières de l'Oise, du Pays de Bray et de la Picardie Verte, par délibération respective en date du 12 décembre 2019, du 21 janvier 2020 et du 13 février 2020, ont sollicité leur adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux).
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance).

Lors de son assemblée du 17 février 2020, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ces adhésions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte au SE60.

6° Actualisation des représentants des commissions suivantes : SIVOSAS et Infrastructures, Urbanisme, Voirie et Bâtiments.

Suite à la modification des membres du conseil municipal la commission du SIVOSAS est actualisée comme suivant :

COMMISSIONS	Titulaires	Suppléants
SIVOSAS	DOUCHET Olivier MODIQUET Noëlle LEOURIER Aurélie Céléna GAVOIS	Delphine FLECHY Maryse BOURDON Romain POËSSEL Cécile FAVINO

Suite à la modification des membres du conseil municipal la commission infrastructures, Urbanisme, Voirie et Bâtiments est actualisée comme suivant :

COMMISSIONS	Titulaires
Infrastructures, urbanisme, voirie et bâtiments	Francis FLEUR Jean-Marc PHILIPPE Karine SOETAERT Olivier DOUCHET Maryse BOURDON

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de modifier les commissions (SIVOSAS et Infrastructures, Urbanisme, Voirie et bâtiments) comme indiqué dans les tableaux ci-dessus.

7° Demande de subvention de l'Association Sportive de Saint-Sulpice (ASSS).

Monsieur le Maire informe les membres de conseil municipal d'une demande de complément de subvention de l'association Sportive de Saint-Sulpice (ASSS) qui a été déposée au secrétariat de mairie.

Le conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire vote la subvention suivante pour l'exercice 2020 :

Association bénéficiaire	Montant de la subvention	Vote
ASSS	1 000€	12 pour et 2 abstentions : Mmes THORY et LEOURIER faisant parties de l'association n'ont pas votées.

Après en avoir délibéré, à la majorité :

DECIDE d'attribuer la subvention communale à l'association précitée conformément au tableau ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention, les crédits nécessaires étant inscrits au budget 2020.

8° Autorisation donnée au Maire pour défendre les intérêts de la commune.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Madame FONTAINE Marie-Claude a fait appel du jugement du Tribunal Administratif d'AMIENS en date du 23 juin 2020 contre un certificat d'urbanisme opérationnel (CUb 060 598 18 T0008 du 27 juin 2018) et contre la délibération du 2 juillet 2018 par laquelle le conseil municipal a approuvé le PLU de la commune, en tant qu'il a classé la parcelle cadastrée section AC n°34 en zone naturelle.

Il informe que Monsieur Xavier LEBBOLO a fait appel du jugement du Tribunal Administratif d'AMIENS en date du 10 juillet 2020, concernant une demande d'annulation de la délibération du 2 juillet 2018 par laquelle le conseil municipal a approuvé le PLU de la commune, en tant qu'il a classé la parcelle cadastrée section AH n°126 en zone naturelle.

A ce titre, il informe avoir sollicité les services de la SCP FRISON & ASSOCIES pour conseiller et représenter le cas échéant la commune devant la Cour Administrative d'Appel de DOUAI.

Monsieur le maire précise à l'assemblée qu'il convient de signer une convention d'honoraires concernant ces différentes requêtes et contre la délibération approuvant le PLU de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de confier la défense des intérêts de la commune à la SCP FRISON & ASSOCIES,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les différentes conventions d'honoraires avec SCP FRISON & ASSOCIES et tous documents permettant l'exécution de cette délibération.

9° Informations et questions diverses.

➡ Monsieur le Maire informe que :

- A) des haies qui bordent différents chemins, routes et propriétés ne sont pas taillées. Un courrier sera envoyé aux propriétaires afin de leur demander d'entretenir leur terrain.
- B) Des travaux sont réalisés sans demande préalable, un courrier sera envoyé aux pétitionnaires afin qu'ils régularisent cette omission.

Informations :

➡ **Ecole :**

- A) Ecoles primaires : Les travaux concernant l'accessibilité PMR des écoles primaires seront programmés pour les vacances de la Toussaint (création de rampes d'accès et remplacement des portes accès).
- B) Ecoles maternelle et primaire : Des devis pour différentes clôtures ont été demandés.

➡ **Voirie :**

- A) Les travaux de la rue de la Sablière sont terminés.
- B) Les travaux de voirie sur la route de la Grosse Saulx sont achevés, des reprises sont prévues car il y a un problème d'eau stagnante.
- C) Travaux restant à : purge rue de Beauvais, rebouchage de fissures rue de la station d'épuration.

➡ **Vidéo- protection :** Les travaux d'alimentation électrique ont été réalisés, l'installation des caméras est prévue fin octobre.

➡ **Noel des enfants :** Il est rappelé que les cadeaux de Noel des enfants sont prévus pour tous les enfants scolarisés. L'organisation de la fête de Noel n'est pas encore entérinée à ce jour, il est souhaitable d'attendre le futur protocole lié à la Covid-19.

➡ Il est prévu l'achat de différents équipements pour l'atelier municipal, des devis ont été demandés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h34.

Délibérations prises séance du 6 octobre 2020:

2020-10-01	Annexe à la délibération n°2020-05-05 et n°2020-05-06
2020-10-02	Rapport d'Activités 2019 du Syndicat d'Energie de l'Oise.
2020-10-03	Adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la communauté de Communes de la Picardie Verte au Syndicat d'Energie de l'Oise
2020-10-04	Actualisation des représentants des commissions suivantes : SIVOSAS et Infrastructures, Urbanisme, Voirie et Bâtiments.
2020-10-05	Demande de subvention de l'Association Sportive de Saint-Sulpice (ASSS).
2020-10-06	Autorisation donnée au Maire pour défendre les intérêts de la commune.

VAN DER HAEGEN Philippe	DOUCHET Olivier	MODIQUET Noëlle	FLEUR Francis	FLECHY Delphine
SOETAERT Karine	MOREAU Stéphane Absent procuration à M. VAN DER HAEGEN	LEOURIER Aurélie	POESSEL Romain	GAVOIS Céléna
BOURDON Maryse Absente	THORY Martine	PHILIPPE Jean- Marc	FAVINO Cécile	BONNEL Jean- Luc